



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

LA PROTECTION SOCIALE DES PECHEURS ARTISANS EN TUNISIE :

*“Les préalables et les exigences
d'une meilleure couverture sociale”*

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



MARS 2023

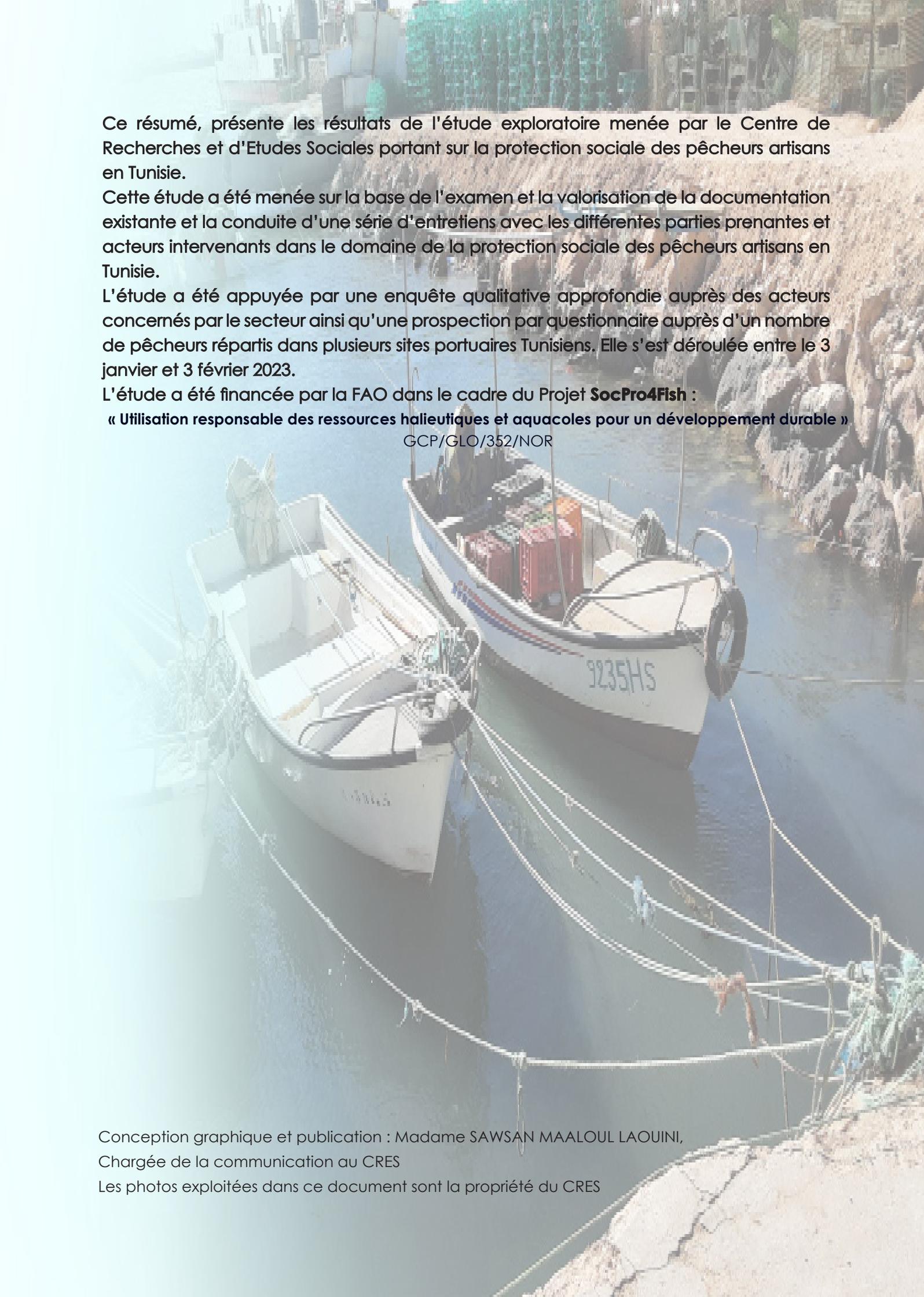
République Tunisienne
Ministère des Affaires Sociales

**CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ETUDES SOCIALES**

**LA PROTECTION SOCIALE
DES
PECHEURS ARTISANS EN TUNISIE:
"Les préalables et les exigences
d'une meilleure couverture sociale"**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



Ce résumé, présente les résultats de l'étude exploratoire menée par le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales portant sur la protection sociale des pêcheurs artisans en Tunisie.

Cette étude a été menée sur la base de l'examen et la valorisation de la documentation existante et la conduite d'une série d'entretiens avec les différentes parties prenantes et acteurs intervenants dans le domaine de la protection sociale des pêcheurs artisans en Tunisie.

L'étude a été appuyée par une enquête qualitative approfondie auprès des acteurs concernés par le secteur ainsi qu'une prospection par questionnaire auprès d'un nombre de pêcheurs répartis dans plusieurs sites portuaires Tunisiens. Elle s'est déroulée entre le 3 janvier et 3 février 2023.

L'étude a été financée par la FAO dans le cadre du Projet **SocPro4Fish** :

« Utilisation responsable des ressources halieutiques et aquacoles pour un développement durable »

GCP/GLO/352/NOR

Conception graphique et publication : Madame SAWSAN MAALOUL LAOUINI,

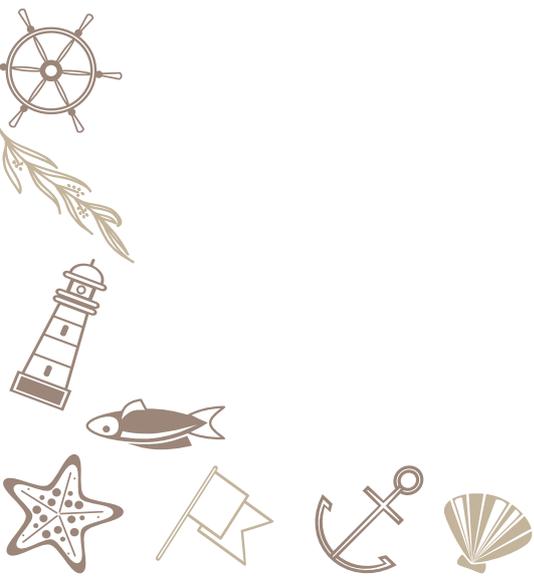
Chargée de la communication au CRES

Les photos exploitées dans ce document sont la propriété du CRES

Cette publication a été élaborée par les chercheurs du CRES, sous la coordination de Madame Maha MEZRIOUI, Directrice Générale du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales.

La préparation et la direction de cette étude ainsi que la rédaction du rapport ont été assurés par Monsieur BEN SASSI Seif, Monsieur HMIDI Mongi et Madame MOUEDDEB Imen, la saisie et le traitement des données issues de l'enquête auprès des pêcheurs ont été effectués par Madame MEGBLI Sonia et Monsieur HCHAICHI Rami. Madame BEN SALAH Faouzia a contribué à la finalisation du Protocole d'accord entre le CRES et la FAO.

Ont participé également à la réalisation de l'enquête qualitative sur le terrain ; le Coordinateur National du projet Monsieur BEN ARFA Yessine ainsi que l'équipe d'expert de la FAO ; Madame BOUNOUH Esmâ, Madame AKKARI Manahel et Madame DEROUICH Emna, qui ont facilité le déroulement de l'enquête et ont mis à la disposition de l'équipe des chercheurs du CRES leurs connaissances fines du terrain.





Remerciements

Toute L'équipe de recherche du CRES expriment leurs plus vifs remerciements à toutes les structures et personnes qui ont contribué à la réalisation de cette étude.

Nos remerciements s'adressent en premier à nos partenaires de la FAO; Monsieur Valerio Crespi, Madame Daniela Coswig Kalikoski et à toute l'équipe d'experts qui ont assisté le CRES durant les phases préparatoires de l'étude (Mademoiselle Jlassi Asma, Madame BOUNOUH Esmâ, Madame AKKARI Manahel).

Nos remerciements vont également à tous les représentants des structures publiques et départements appartenant au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et à nos collègues du Ministère des Affaires Sociales qui ont mis à notre disposition leurs documentations, répondu à nos questions chaque fois que nous les avons sollicité et mis à notre disposition un cadre de travail agréable et pratique lors de notre enquête sur le terrain.

Cette étude a été possible aussi grâce à la collaboration et l'implication de plusieurs personnes dont notamment Monsieur BOUKER Hédi, ancien Directeur Général du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales, Monsieur Nader Ajabi, Directeur Général de la Sécurité Sociale au Ministère des Affaires Sociales et Monsieur SKANDRANI Yassine Chargé de mission au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP).

Enfin, cette étude n'aurait pu être réalisée sans les directives éclairées de Monsieur Malek EZZAHI, Ministre des Affaires Sociales, et Monsieur Abdelmonem BELAËTI, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Nous les en remercions vivement et espérons que cette étude contribuera à éclairer l'opinion et à avancer ensemble sur le chemin d'une couverture sociale juste et inclusive pour tous les pêcheurs en Tunisie.



LISTE DES ACRONYMES

APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral.
APIP	Agence des Ports et des Installations de Pêche
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRES	Centre de Recherches et d'Etudes Sociales
CRDA	Commissariat Régional de Développement Agricole
DGPA	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
FAO	Food and Agriculture Organization
GDP	Groupement de Développement de la Pêche
GIPP	Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
INSTM	Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer
URAP	Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche.
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
PDFT	Principes de droits fondamentaux de Travail
SST	Santé et Sécurité au Travail

1. INTRODUCTION

Par ses vertus régulatrices et structurantes de l'activité professionnelle, la protection sociale des travailleurs dans le secteur de la pêche en Tunisie revêt une importance grandissime.

Compte tenu des différentes menaces affectant la résilience de ce secteur face aux innombrables défis environnementaux et économiques, les pêcheurs tunisien endurent un quotidien difficile dont les causes sont multidimensionnelles.

Nombreuses études se sont intéressées sous différents angles à la question de la pêche artisanale en Tunisie, toutefois, les travaux de recherches abordant la question de la protection sociale des pêcheurs et des pêcheurs artisans sont peu nombreux.

Il est à souligner dans ce sens que même si des travaux de recherche ont déjà mis la question du contexte de la vulnérabilité et de la précarité des pêcheurs artisans au cœur de leurs analyses et ont essayé de décrypter certains aspects socioéconomiques des populations des pêcheurs tunisiens, les dimensions sociales et temporelles demeurent sujettes de réflexion approfondie.

Les récentes analyses et diagnostics ont révélé plusieurs facteurs inhibant qui empêchent les pêcheurs artisans de bénéficier de prestations sociales tel que l'inadéquation entre les modalités du système de sécurité sociale, les réalités du secteur de la pêche artisanale, la modicité des données sur le secteur et la nécessité de définir plus précisément la pêche artisanale pour orienter l'action des pouvoirs publics et le manque des capacités institutionnelles pour promouvoir le secteur de la pêche.

Outre le manque d'informations actualisées sur le secteur de la pêche en général, le déficit des connaissances sur les groupes pose encore un problème d'identification et d'estimation. L'absence de données sur les travailleurs invisibles du secteur, soit ceux qui exercent des activités de soutien et ceux qui sont actifs dans des sous-secteurs plus marginaux et moins organisés aggrave cette situation de pénurie de données et rend plus difficile l'évaluation de l'impact sur cette population.

Le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales s'est penché depuis quelques années sur la question et s'est investi dans plusieurs missions de diagnostic et d'évaluation en adoptant des approches participatives et structurantes.

Le constat fait sur les options et les choix de refonte ou d'amélioration fait encore « grand débat » et demeurent assez controversées étant donné les différents aspects multidimensionnels agissant sur le secteur.

Grâce à un partenariat solide avec la FAO, il a été permis au Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES) d'amorcer et de raviver les débats autour de la question de la protection sociale des pêcheurs artisans.

Une première étude exploratoire a été nécessaire pour contextualiser les nouveaux défis et problématiques liés aux faibles taux de couverture sociale chez certains travailleurs du secteur.

Cette étude exploratoire sera suivie également par une enquête socio-économique à envergure nationale pour recenser et collecter les informations nécessaires pour une meilleure compréhension des exigences et des préalables d'une couverture sociale inclusive et efficace.

2. MOTIVATION ET OBJECTIF DE LA CONTRIBUTION

La discussion sur la couverture sociale des travailleurs du secteur de la pêche en Tunisie suppose un débat d'ampleur nationale et une réaction politique coordonnée pour s'assurer que les mécanismes de protection sociale soient mieux adaptés aux situations et aux besoins de cette frange de population qui est estimée à plus d'une cinquantaine de milliers de personnes.

Bien que cette conviction soit communément admise et approuvée, les démarches à suivre et les solutions envisagées et parfois expérimentées, restent sur un faible élan.

Divers obstacles ont été identifiés et diagnostiqués à maintes reprises ; on citerait à cet égard et uniquement à titre indicatif, l'inadéquation des systèmes offerts avec les réalités et les exigences de l'activité de la pêche et en particulier de la pêche artisanale.

Cette inadéquation a suscité et incité certains pays à mettre en œuvre des politiques novatrices et des mécanismes appropriés pour assurer une protection sociale au profit de certains travailleurs précaires du secteur, certains ont misé sur la simplification des procédures, des modalités d'affiliation et de paiement des cotisations.

Certains d'autres, appartenant aux pays à revenu élevé, se sont permis de subventionner une proportion de financement de la couverture sociale de cette catégorie d'actifs.

Certes, ces choix stratégiques demeurent un sujet à débats et nécessiteront toujours un approfondissement de la connaissance autour des défis actuels de l'activité de la pêche et de la pêche artisanale ainsi qu'une appropriation collective des exigences et contraintes macroéconomique du pays.

Dans cette optique et ordre d'idée holistique et multidimensionnelle, l'étude avait pour objectif principal, la contribution à une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés les pêcheurs artisanaux en relation avec leurs droits de protection sociale.

Il s'agit là d'un important défi à relever pour notre système de protection sociale, qui suscite des appels à multiplier les efforts pour combler les lacunes relatives au faible taux de couverture en premier lieu et pour mettre en place des mécanismes innovants mieux adaptés aux réalités des travailleurs du secteur de la pêche en Tunisie.

Spécifiquement, l'étude concourait aux objectifs suivants :

- ▶▶ Conduire une recherche exploratoire pour approcher le profil socio-économique des pêcheurs artisans et étudier leurs comportements face aux mécanismes de couverture sociale, l'accès aux services et leurs besoins spécifiques en matière de couverture sociale ;
- ▶▶ Elaborer un diagnostic exploratoire permettant d'identifier les localités, site(s) ou zones géographiques ayant une forte activité de pêche artisanale ;
- ▶▶ Mener des visites de terrains pour collecter les informations nécessaires à affiner l'analyse exploratoire ;
- ▶▶ Mener des interviews avec les différentes parties prenantes (les institutions publiques (centrale et régionale), les institutions de recherches, UTAP, les organisations associatives, GDA/GDP...);
- ▶▶ Analyser les données et informations qualitatives collectées en précisant les forces/faiblesses, les menaces/opportunités offertes à la population-cible (pêcheurs artisans) pour bénéficier d'une protection sociale adéquate ;

L'approche exploratoire menée dans le cadre de cette étude constitue un préalable indispensable à toute réflexion approfondie sur la problématique de la couverture sociale des pêcheurs artisans. Elle permet entre autres d'intégrer la complexité et d'identifier les nouveaux enjeux; de les situer dans un environnement et dans une temporalité déterminée.

Il est sans équivoque que cette approche exploratoire nécessite une compréhension avérée du contexte général du secteur de la pêche en Tunisie et d'une approche méthodologique

itinérante capable d'intercepter et de recueillir des informations pertinentes.

Pour ce faire, nous avons essayé de structurer le rapport de l'étude exploratoire sur quatre parties traitant successivement les points suivants :

A) Une première partie introductive a été consacrée à l'exposé des éléments de cadrage conceptuel et notionnel ainsi qu'un examen succinct du contexte général du secteur de la pêche ;

B) Une deuxième partie exposant l'approche méthodologique adoptée et les aspects opérationnels de l'enquête ;

C) L'analyse de l'enquête qualitative et les enseignements tirés ont constitué les éléments de la troisième partie de notre étude

D) En guise de conclusion, une quatrième partie sera consacrée à dresser les recommandations et les enseignements à tirer.

3- CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE

Bien souvent, on est confronté à des problèmes de compréhension lorsqu'on aborde de manière un peu holistique la problématique de la protection sociale des travailleurs du secteur de la pêche.

Un bref rappel du cadre conceptuel auquel se réfère cette étude exploratoire aurait donc pour objectif de constituer un socle de compréhension autour des termes exploités dans l'étude et de regrouper certains éléments définitionnels en relation avec le sujet traité.

En effet, l'objet de l'étude est intrinsèquement lié à un signifiant et à un contexte de sens qui demeure au travers de la littérature et de l'état de l'art actuel imprécis.

La définition de la « pêche artisanale » revêt dans le cadre de notre recherche une importance angulaire où il est primordial de circonscrire et de délimiter de la manière la plus précise possible ses contours.

Quelques notions-clé ont été exploré dans ce cadre comme :

A- « PÊCHE » ET « PÊCHEUR » :

La pêche peut être définie comme étant « l'action qui consiste à capturer dans l'eau des animaux qui y vivent et qui sont susceptibles de servir d'aliment » il s'agit donc d'un exercice d'une activité orientée vers la capture d'un animal marin par opposition à l'aquaculture qui se définit comme « l'élevage d'espèces aquatiques en vue de leur étude ou de leur commercialisation.

Bien qu'elle donne un premier éclairage sur l'activité de la pêche, cette définition ne permet pas une classification catégorielle des diverses activités de pêche. Par ailleurs, si l'emploi des termes « pêcheurs », « marins » ou « gens de mer » sont utilisés dans la réglementation tunisienne pour désigner parfois la même catégorie, elles obéissent le plus souvent à des réglementations et des dispositions juridiques spécifiques ainsi que distinctes.

En effet, la Loi N° 75-17 du 31 mars 1975, portant promulgation du Code du Pêcheur définit le pêcheur dans son article premier comme étant : « *Toute personne employée et engagée à quelques titres que ce soit à bord d'un bateau de pêche, à l'exception des pilotes, des élèves des navires-écoles et des apprentis lorsqu'ils sont liés par un contrat spécial d'apprentissage, des équipages de la flotte de guerre et des autres personnes au service permanent de l'Etat.* ».

Sont également assimilés aux pêcheurs : « *Toute personne opérant à partir du littoral à titre individuel ou au sein d'une équipe et concourant à des opérations de pêche ; les plongeurs de scaphandre pour la pêche aux éponges, au corail et autres ressources de pêche.* ».

La Loi N°67-52 du 7 décembre 1976 portant promulgation du Code du Travail Maritime avait prévu avant cela la distinction entre armateur, marin, capitaine et mousse en définissant comme étant celui qui « est engagé pour le service à bord d'un navire et inscrit au registre d'équipage » pour le marin, celui qui « assure l'équipement ou l'exploitation d'un navire à des fins lucratives ou autres » pour l'armateur et celui qu'on a « confié le commandement du navire » pour le capitaine.

B- LA « PÊCHE ARTISANALE » :

Le qualificatif d' « artisanale », a été souvent employé dans la littérature pour opposer deux sortes d'activité de pêche, celles qui sont effectuées dans un cadre familiale et à petite échelle et celles qui s'exerce par des structures productives assez sophistiquées, les tentatives de différenciation et de distinction se sont diversifiées depuis des décennies et il faut remonter parfois aux premières classifications pour apprécier les contours et les limites de chacune. Dès 1903, CANTANT et LAVIEUVILLE distinguaient « la grande pêche » qui s'exerce à l'aide d'embarcation ou des navires de grand tonnage et qui ont une capacité de pêche importante et « la pêche côtière » qui s'exerce par contre à l'aide d'embarcation moyenne et petite taille.

Cette division s'est depuis affinée avec des précisions sur la longueur d'embarcation, de la capacité de jauge et des techniques de pêche employés et on a pu distinguer la pêche côtière, la pêche au large et la grande pêche, pêche océanique et pêche hauturière.

Il est ainsi clair que la pêche artisanale recouvre des réalités différentes selon les définitions retenues, cependant une étude globale sur « la petite pêche dans le monde » a permis d'identifier les dénominateurs communs de caractérisation de la pêche artisanale qui se ramènent le plus souvent aux critères de la taille de l'embarcation et le tonnage de la barque.

In fine, et indépendamment des efforts de clarification donnée à cette expression, la délimitation des activités entrant dans la sphère de la « pêche artisanale » est encore loin d'arriver à ses termes, et cela, en raison parfois des différentes lectures et interprétations des textes et dispositions réglementaires qui laissent encore des difficultés pour en dégager une définition claire.

Pour des raisons méthodologiques, il a été retenu dans l'étude exploratoire la définition développée par la FAO et selon laquelle la pêche artisanale, également connue sous le nom de pêche à petite échelle, est définie comme étant *« une activité traditionnelle impliquant les ménages de pêcheurs, avec un faible capital et énergie, des navires de*

pêche relativement petits, effectuant de courtes sorties de pêche près du rivage, et principalement pour la consommation locale ».

C- LA « PÊCHE CÔTIÈRE » ET « PÊCHE ARTISANALE »

Il serait en l'occurrence permis, compte tenu des critères retenues pour circonscrire la définition de la pêche artisanale d'assimiler cette dernière à la « pêche côtière » sans pour autant se limiter à cette dimension spatiale puisqu'il serait intéressant aussi, d'assortir ce rapprochement par une dimension sociale et économique puisque le qualificatif « artisanal » peut évoquer entre autre un savoir-faire manuel et authentique, fait dans un cadre familial valorisant la transmission générationnelle.

D- LA PROTECTION SOCIALE DES PÊCHEURS ARTISANS :

Compte tenu des principes de base régissant la sécurité sociale en Tunisie, il serait hasardeux de prime abord, de catégoriser spécifiquement la population des « pêcheurs artisans » puisque celle-ci constitue généralement l'ensemble des individus exerçant une activité productive dans le domaine de la pêche que ce soit en tant qu'indépendants travaillant à leur propre compte ou en tant que travailleurs employés chez un armateur.

En plus, le système de la sécurité sociale en Tunisie se réfère au profil du salarié légal, il est bâti selon le paradigme salarial configuré par la législation tunisienne de travail.

Ainsi, les travailleurs du secteur de la pêche en Tunisie peuvent être couverts contre les risques de la vie soit à travers le Régime des Salariés Non Agricoles (Régime général), pour les pêcheurs travaillant dans les navires de plus de 30 Tonneaux¹, soit par le Régime Agricole Amélioré pour ceux travaillant dans des navires de moins de 30 tonnes et supérieurs à 5 Tonneaux ou encore

1. Dont l'affiliation se fait suivant les dispositions des articles 36-39 de la Loi du 14 décembre 1960 relative au Régime des Salariés dans le secteur Non Agricole.

par le Régime des Travailleurs à Faible Revenu (Loi 2002-32 du 12 Mars 2002) pour les petits armateurs et pêcheurs travaillant sur des barques de moins de 5 Tonneaux.

Il serait important de spécifier dans ce cadre que l'accès des travailleurs du secteur de la

pêche à la sécurité sociale en Tunisie se faisait progressivement durant une trentaine d'année et les lois successives adoptées pour faire en sorte que les pêcheurs artisanaux en bénéficient sont illustrés dans le tableau ci-dessus :

Encadré N°1:
Inclusion progressive des pêcheurs Tunisiens dans la législation relative à la sécurité sociale

	CHAMP D'APPLICATION	LÉGISLATION	FINANCEMENT	PRESTATIONS
SALARIÉS	Pêcheurs travaillant sur des bateaux dont la jauge est supérieure à 30 T	Régime des salariés non agricoles RSNA Loi 60-30 de l'année 1960 Décret Numéro 546 de l'année 1977	Taux de cotisation : 25.75% 16.57% Employeur 9.18% Employé Base de cotisation : salaires réels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pensions ■ Assurance Maladie ■ Prestations familiales (Allocations familiales et majoration pour salaire unique) ■ Indemnités et capital décès ■ Accidents de travail et maladies professionnelles
	Pêcheurs travaillant sur des bateaux dont la jauge est inférieure à 30 T	Régime des salariés agricoles amélioré RSAA Loi 89-73 de l'année 1989	Taux de cotisation : 19.47% 12.48% Employeur 6.99% Employé Base de cotisation : salaires réels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pensions ■ Assurance Maladie ■ Prestations familiales (Allocations familiales) ■ Accidents de travail et maladies professionnelles (Facultatif)
	Pêcheurs travaillant sur des bateaux dont la jauge est inférieure à 5 T	Régime des travailleurs à faible revenu RTFR Loi 2002-32 de l'année 2002	Taux de cotisation : 7.5% 5% Employeur 2.5% Employé Base de cotisation : forfait égale au deux-tiers du SMIG ou du SMAG	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pensions ■ Soins et action sanitaire complémentaire ■ Accidents de travail et maladies professionnelles (Facultatif)
INDÉPENDANTS	Armateurs et propriétaires de bateaux dont la jauge est supérieure à 30 T	Régime des non-salariés agricoles et non agricoles RTNS Décret Numéro 1166 de l'année 1995	Taux de cotisation : 14.71% Base de cotisation : déclaration selon la classe appropriée de revenu (1 à 10) avec des coefficients allant de 1 à 18	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pensions ■ Assurance Maladie ■ Indemnités et capital décès ■ Accidents de travail et maladies professionnelles (Facultatif)
	Armateurs et propriétaires de bateaux dont la jauge est inférieure à 30 T	Régime des salariés agricoles amélioré RSAA Loi 89-73 de l'année 1989	Taux de cotisation : 19.47% Base de cotisation : 75 SMAG journalier pendant un trimestre	Idem salariés
	Petits armateurs et propriétaires de bateaux dont la jauge est inférieure à 5 T	Régime des travailleurs à faible revenu RTFR Loi 2002-32 de l'année 2002	Taux de cotisation : 7.5% Base de cotisation : forfait égale au deux-tiers du SMIG ou du SMAG	Idem salariés

4. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE

La démarche méthodologique adoptée a été construite sur la base de l'observation participante à travers la conduite d'une série d'entretiens avec plusieurs personnes ressources ainsi qu'un rapprochement auprès d'un nombre de pêcheurs artisans sélectionnés préalablement selon divers critères territoriaux et adaptés aux opportunités contextuelles disponibles.

Une première phase préliminaire appuyée par une revue exhaustive de la documentation existante était nécessaire afin de mieux identifier géographiquement les sites et les régions à forte prévalence de pêcheurs artisans.

Un travail de prospection de terrain a été aussitôt suivi dont l'objectif était de recenser et recueillir la perspective institutionnelle sur les enjeux de la protection à travers des entretiens menés auprès des personnes ressources.

Aussi, une enquête a été administrée auprès des pêcheurs artisans pour connaître leurs perceptions et leurs attentes quant aux questions liées à la couverture sociale.

Les entretiens semi-structurés ont été effectués auprès d'une trentaine de personnes-ressources et informateurs-clé choisis en fonction de leurs positions, actions et surtout de leurs bonnes connaissances des problématiques liées au secteur de la pêche.

Toutefois, les délais un peu courts de notre exploration (28 j) nous ont exigés de coupler plusieurs processus de collecte de données :

Une consultation préliminaire de la documentation disponible devrait permettre l'identification de notre unité de recherche et de retenir certains indicateurs-clés pour identifier géographiquement les localités et les sites portuaires à prospecter.

Lors de cette première phase nous avons procédé à un recensement de données primaires et secondaires, y compris celles publiées par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Annuaire statistique CNSS de 2021).

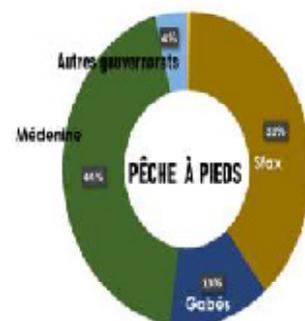
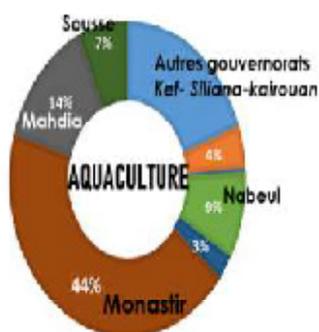
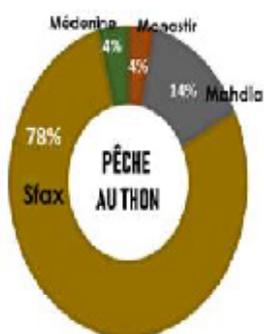
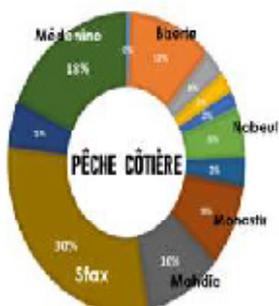
Le premier niveau d'identification de notre population de pêcheurs s'est établi sur la base d'un ensemble de critères et éléments définitionnels regroupant les indicateurs suivants :

- ▶▶ La répartition de la flottille de pêche par gouvernorat
- ▶▶ La répartition de la production de la pêche par gouvernorat;
- ▶▶ La répartition de la flottille selon le type de la pêche;
- ▶▶ Le nombre d'unités de pêche côtière actives selon le site et le port;
- ▶▶ Le nombre de pêcheurs par gouvernorat;



Pêcheur artisan, Mahdia

Graphique N°1:
Répartition main d'œuvre selon type de pêche (DGPA 2021)



Partant de l'hypothèse selon laquelle nous identifions la « pêche côtière » par « pêche artisanale », nous avons également eu recours lors de notre identification territoriale, à l'expertise des personnes ressources rencontrées lors de notre investigation terrain pour affiner notre approche et rapprocher de plus près possible notre population-cible.

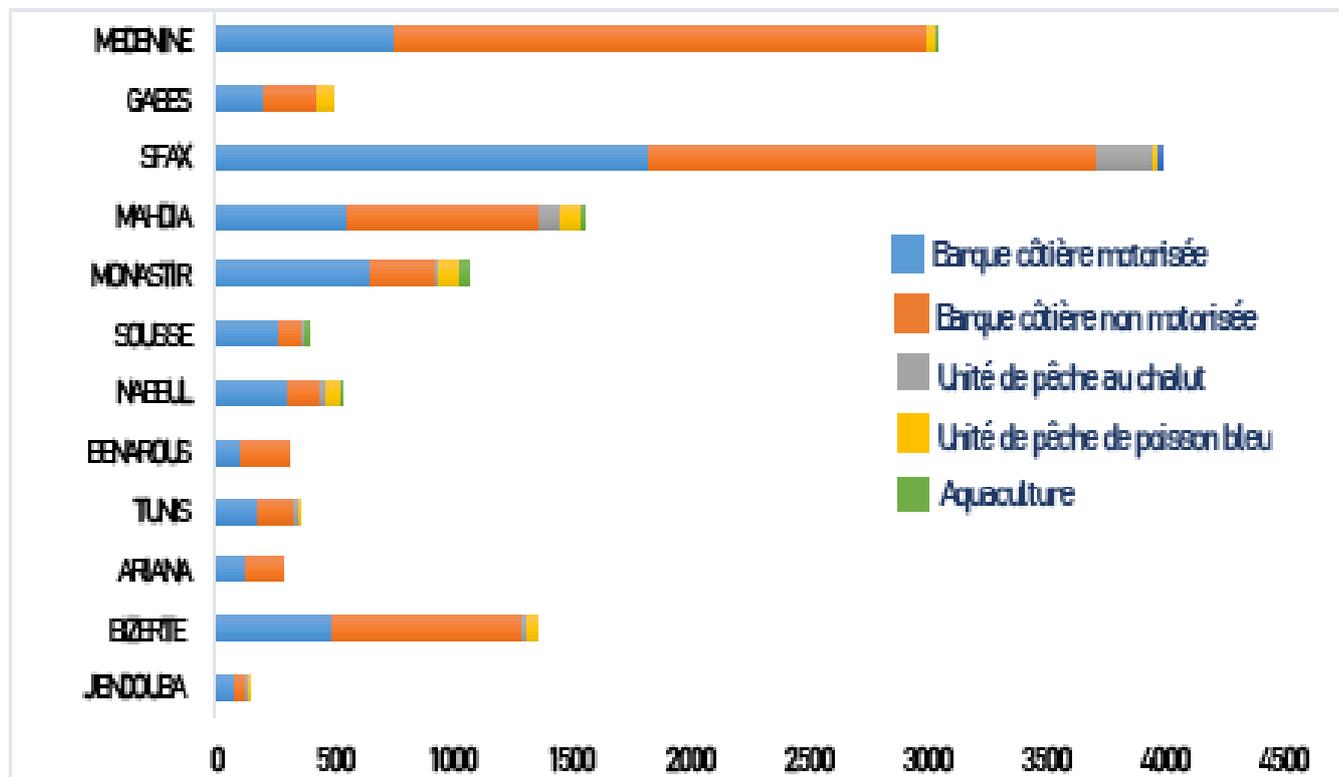
En fait, comme il s'agit d'un processus qui devra tourner vers l'action et l'amélioration des niveaux de couverture sociale des petits pêcheurs, toute action établie dans ce sens devra donc être proche des attentes et des perceptions de ceux qui ont la compétence et l'attribution d'exécuter et de mettre en œuvre

des politiques et d'action concourant aux objectifs précités.

Cela suppose une implication et une appropriation de l'approche exploratoire adoptée par tous les intervenants et les structures et organismes impliqués de près ou de loin à la protection sociale des travailleurs du secteur de la pêche.

Par ailleurs, cette étape préalable d'identification géographique aura l'intérêt de pouvoir établir des critères de comparabilité sur l'échelle territoriale et de dégager de manière plus fine, les populations des pêcheurs artisans selon des spécificités régionales, locales et même communautaires.

Graphique N°2 :
Répartition de la flottille selon le type de pêche



Source : (DGPA 2021)

La collecte préliminaire réalisée au cours de la première phase de l'investigation, dont l'objectif était d'identifier géographiquement les sites et les régions à forte prévalence de pêcheurs artisans, a été complétée par une deuxième série d'investigations suivant deux types de collecte de données qualitatives : La première, a été faite après la conduite d'un nombre d'entretiens de groupe auprès de différents acteurs institutionnels et professionnels établis dans les régions et les sites préalablement identifiés.

1.1 L'ENTRETIEN :

Dans le cadre de cette étude, l'entretien avec les représentants des établissements publics vise entre autres à construire une connaissance approfondie des contraintes et défis que confronte le secteur de la pêche au niveau local ; serait recherchée également la prise en compte dans la présentation des solutions et des recommandations, les perceptions des structures intervenantes sur la faisabilité et l'acceptabilité des différentes réformes ou procédures envisageables.

Il vise également à comprendre la vision, les pratiques et les perceptions des différents profils enquêtés ainsi que les facteurs qui entravent des améliorations en la matière ou ceux qui offrent des opportunités d'amélioration de la couverture sociale.

L'analyse est destinée à l'identification des options pour des interventions plus pertinentes en la matière.

Ce type d'entretien permet de recueillir des informations qualitatives sur le contexte, sur les facteurs explicatifs de la situation observée, ainsi que sur les perceptions et les attentes des personnes enquêtées.

Il s'agit, d'informations-clés pour l'analyse et l'interprétation des données collectées à travers les questionnaires administrés auprès des pêcheurs.

L'entretien semi-structuré est une méthode d'enquête qualitative basée sur la réalisation d'entretiens individuels ou de groupe durant lesquels l'équipe des chercheurs du CRES aborderont les différents thèmes sans pour autant se limiter à un questionnement précis.

Par ailleurs, l'entretien semi-structuré sera adapté

pour recueillir la perspective institutionnelle sur les enjeux de la protection et de la couverture sociale des pêcheurs à travers des entretiens menés auprès des représentants des institutions et administrations publiques, ainsi que les représentants syndicaux. L'appellation de "semi-structurés" signifie que les entretiens sont structurés autour d'un certain nombre de sujets à aborder. Les axes de discussions sont listés dans les grilles d'entretien ci-dessous :

GRILLE D'ENTRETIENS SEMI-STRUCTURELS

Contexte et cadrage

Il est généralement introduit par un rappel de l'étude et de son déroulement. Les thématiques abordées (pouvant également contenir des sous thématiques). Peuvent être rédigées sous forme de questions ouvertes. Chaque question ou thématique correspond à un objectif de compréhension ou de connaissance précis.

Question thématiques :

- Niveau de connaissance : (régime, prestations, procédure d'affiliation etc..)
- Quels sont les principaux besoins et défis en relation avec la protection sociale des pêcheurs
- Quels sont les principaux facteurs et causes du faible niveau de couverture sociale chez la population des pêcheurs artisans.
- Quelle est la situation en termes de PDFT et de SST au niveau du secteur de la pêche et particulièrement pour les pêcheurs artisans (La situation générale est-elle inquiétante, alarmante ? et comment évolue-t-elle ?)
- Quels sont les éléments précis qui posent problème (Informalité ? statut du pêcheur-artisans, capacité contributive ? autres facteurs exogènes)
- Résilience du secteur et protection sociale
- La situation d'avant COVID et après COVID
- LA coordination inter et intra-départementale
- Action de sensibilisation
- Recommandations et solution envisageables
- Quelles sont les principales opportunités d'action pour améliorer la protection sociale des pêcheurs
- quels sont les idées de projets, actions, initiatives à mener par les différents acteurs impliqués dans le secteur pour rendre la situation meilleure ?
- Principaux besoins et défis en termes de Protection et couverture sociale dans le secteur concerné. L'équipe du CRES peut présenter les informations déjà collectées afin de les confirmer (ou, au contraire, les infirmer) et d'affiner l'analyse.
- Principaux facteurs et causes du faible taux de couverture chez les pêcheurs artisanaux plus particulièrement.

1.2 CHOIX DES PERSONNES RESSOURCES:

Le choix des informateurs clés et personnes ressources a été dirigé, dans le cadre de cette étude exploratoire vers les personnes qui, par leur position, leurs actions et responsabilités, ont une bonne connaissance des problèmes liés au secteur de la pêche, ou qui sont impliquées d'une manière ou une autre à la gestion, à la gouvernance ou même à la régulation sociale du secteur.

Le choix des personnes a été ainsi guidé par l'adéquation entre la mission de ces personnes et l'objet de l'étude.

Peuvent être représentés dans ces groupes de personnes, les représentants des structures étatiques appartenant au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et du Ministère des Affaires Sociales ainsi que des représentants des structures et organismes de la société civile et des partenaires sociaux.

Plus d'une vingtaine d'entrevues ont été effectuées pendant le déroulement de l'enquête, il a été possible, grâce à une excellente coordination auprès des structures de la Direction Générale de la pêche et de l'aquaculture assurée par le Coordinateur National, Mr. Ben Arfa yessine, de recueillir les avis et les opinions des différentes personnes concernées;

1.3 LE QUESTIONNAIRE:

Une enquête par questionnaire a été administré auprès d'une soixantaine de pêcheurs et armateurs choisis d'une façon aléatoire aux ports de pêche visités. Cela a été possible grâce à des visites guidées par les représentants des structures portuaires qui nous ont permis de rapprocher une dizaine de marins-pêcheurs dans chaque site portuaire.

L'objectif du questionnaire était de recueillir les avis et les perceptions des pêcheurs artisanaux quant aux questions liées à la couverture sociale et à la protection sociale de manière plus générale.

Le questionnaire a été élaboré à partir d'une revue de la littérature scientifique relative à notre objectif. Conçu pour apprécier et recenser l'opinion des pêcheurs sur des questions de protection sociale,

le questionnaire a incorporé à côté des variables relatives aux caractéristiques sociodémographiques (tel que l'âge, niveau d'éducation, statut matrimonial et nombre d'enfants), d'autres variables relatives aux contraintes et difficultés dont souffre le secteur de la pêche, ainsi que les obstacles et les défis rencontrés et ce, en relation soit avec l'exercice de leur activité ainsi qu'à leurs attentes quant aux questions liées à la protection sociale d'une manière générale.



1.4 LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête proprement dite s'est déroulée concomitamment avec les visites effectuées auprès des structures et départements portuaires. Des séances de débriefing avec les représentants régionaux ont porté sur les objectifs attendus de l'enquête ainsi que sur les modalités pratiques de l'exécution de l'enquête sur le terrain par rapport à la population cible.

Le choix aléatoire des pêcheurs s'est dirigé vers les pêcheurs (armateurs et marins-pêcheurs) travaillant sur des petites barques dont la jauge n'excède pas les 5 T.

L'analyse des données a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS. Elle a consisté à calculer les fréquences simples et les fréquences relatives (pourcentages) pour les variables qualitatives; et à calculer les moyennes et écarts-types pour les variables quantitatives.

PORT DE KERKENA-SFAX



5. RESULTATS ET ANALYSE DES RESULTATS

Cette partie fait état des résultats des entretiens menés auprès des personnes interrogées ainsi que les résultats de l'enquête qualitative auprès des petits pêcheurs.

L'étude des données explore chaque interview en investissant chaque thème par une lecture transversale.

Cette partie du rapport reprend les différents sujets abordés lors des interviews et détaille les points de vues recueillis grâce aux 2 guides d'entretiens. Elle propose en même temps une analyse de ces résultats.

A ce niveau, la recherche restitue certains résultats issues des entretiens semi-directifs menés avec un certain nombre de personnes ressources choisies préalablement au fonction de leur implication dans la gestion du secteur de la pêche en Tunisie et leur niveau de connaissances avéré dans le domaine étudié.

1. RESULTATS D'ANALYSE DE L'ENQUETE QUALITATIVE AUPRES DES PERSONNES RESSOURCES

La forme dialogique qu'on a essayé d'instaurer lors de nos entretiens avec les personnes ressources nous a permis d'engager des discussions assez intéressantes sur les différentes thématiques, les sujets évoqués étaient par la suite organisés et regroupés en un certain nombre de thèmes et axes de discussions qui sont les suivants :

- ① Les problématiques contextuelles du secteur de la pêche artisanale en Tunisie
- ② Les problématiques du faible niveau de la couverture sociale des pêcheurs artisans
- ③ Autres axes transversaux de discussion
 - ▶ Les problématiques contextuels du secteur de la pêche artisanale en Tunisie
 - ▶ La problématique de l'infrastructure portuaire

L'un des points saillants évoqué par certains de nos interlocuteurs était la question de l'infrastructure portuaire et des services octroyés par administrations compétentes au niveau des ports et des sites de débarquement. Cette question a été évoquée en égard du rôle prépondérant joué par des structures compétentes en terme des capacités régulatrices du secteur, les avis se sont presque concertés autour de l'importance et de la nécessité d'améliorer la qualité des services octroyés aux pêcheurs à travers la modernisation et la réhabilitation de certaines infrastructures et sites. Celles-ci revêtent parfois un caractère assez sommaire ne dépassant pas le stade de l'échouage et parfois même, affranchies de tout équipement lourd.



2. LA PREBLEMATIQUE DE L'ESTIMATION DE L'EFFECTIF REEL DE LA POPULATION DES PECHEURS ARTISANS:

Les discussions engagées autour de la problématique de l'estimation de la population des pêcheurs artisans verse le plus souvent vers un triple-problème, le premier se ramène à la mauvaise perception de la réglementation au niveau des pêcheurs artisans qui, une fois acquittés de leur permis de pêche, ne trouvent aucune utilité ou obligation à rapprocher les services compétentes pour actualiser périodiquement leur situation. Certains pêcheurs artisans, en particulier ceux qui exercent leur activité en utilisant des petites barques, ne trouvent aucun intérêt à renouveler leurs livrets de pêche et restent parfois pendant

des années hors du processus de suivi des services compétentes.

Le deuxième problème, concerne le phénomène de la pêche illégal qui demeure un grand problème selon un certain de nos interlocuteurs exerçant dans les divers départements du Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.



En effet, malgré les efforts déployés par les différentes autorités maritimes et qui travaillent conjointement afin de limiter la pêche illicite mais le manque des moyens et la fréquence des opérations ne permettent pas de couvrir toutes les côtes et de réaliser des visites de contrôle quotidiennes.

Multiplier les actions de sensibilisation au profit des pêcheurs

Le troisième problème revêt une dimension beaucoup plus problématique et se réfère au phénomène des barques « sans papiers » qui sont détenues par certains pêcheurs exerçant à titre informel et illégal et exploitent les ressources sans ce soucieux éperdument des règles de la biodiversité marine où des méthodes et techniques de pêche autorisées.

Bien que ces pratiques frauduleuses semblent, selon la plupart de nos interlocuteurs, limités dans l'espace, elles posent néanmoins de sérieux

3.LA PROBLEMATIQUE DU FAIBLE NIVEAU DE COUVERTURE SOCIALE DES PECHEURS ARTISANS

La question de la couverture sociale des pêcheurs artisans prédominaient presque toutes les discussions, les avis sont souvent assez proche lorsqu'il s'agit de décrire et de percevoir les raisons pour lesquelles on observe une réticence de la part des pêcheurs artisanaux à s'affilié à la sécurité sociale, les principaux obstacles et les solutions envisagées sont classés par type d'interlocuteurs.

4- PRINCIPAUX OBSTACLES

① L'activité de pêche est considérée comme étant l'une des formes d'emploi les plus soumises à la saisonnalité et aux contraintes climatiques, donnant lieu conséquemment, à une irrégularité des revenus pour les pêcheurs ;

② L'inexistence d'un système d'information efficace

③ Un niveau élevé de mobilité sur le plan de la situation dans l'emploi pour la plupart des travailleurs du secteur de la pêche ;

④ Des régimes de sécurité sociale peu attractifs à cause de la modicité des prestations offertes et surtout ne garantissant pas, pour la plupart, un revenu suffisant à la retraite.

⑤ Le manque de stratégies ou même de plans communicationnels destinés à sensibiliser les pêcheurs sur l'importance de la couverture sociale.

5.SOLUTIONS ENVISAGEABLES

▶▶ Mettre en œuvre des mécanismes simplifiés pour faciliter le paiement des cotisations.

▶▶ Adapter la fréquence des versements de cotisations à la situation des petits armateurs, par exemple en envisageant un revenu annuel plutôt que mensuel, ou en assouplissant le calendrier des



versements de cotisations, (selon les saisons de pêche).

▶ Multiplier les points d'accès pour le paiement des cotisations grâce à des points d'accès physiques au niveau des arrondissements de pêche

▶ Multiplier les actions de sensibilisation au profit des pêcheurs

▶ Utiliser d'autres valeurs de référence (autres que les revenus) pour déterminer les cotisations,

▶ Combiner des mécanismes de financement non contributifs et contributifs pour assurer une couverture élargie des pêcheurs à faibles revenus (par exemple : constituer un fond subventionné par l'état pour subventionner les cotisations pour petits pêcheurs).

A. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE AUPRÈS DES PÊCHEURS

ARTISANS :

L'enquête était basée sur un questionnaire allégé et structuré en cinq axes thématiques et adressé à une soixantaine de pêcheurs dans les différents sites portuaires visités.

Les éléments tirés des réponses ont permis de collecter certaines informations sur les perceptions et les attitudes des pêcheurs artisanaux quant aux questions de la protection sociale et sur les contraintes et les difficultés dont souffre le secteur de la pêche ainsi que les obstacles et les défis rencontrés en relation avec l'exercice de leur activité.

L'enquête proprement dite s'est déroulée concomitamment avec les visites effectuées auprès des structures et départements portuaires.

Des séances de débriefing avec les représentants régionaux ont porté sur les objectifs attendus de l'enquête ainsi que sur les modalités pratiques de l'exécution de l'enquête sur le terrain par rapport à la population-cible, le choix aléatoire des pêcheurs s'est dirigé vers les pêcheurs (armateurs et marins-pêcheurs) travaillant sur des petites barques dont la jauge n'excède pas les 5 T.

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES

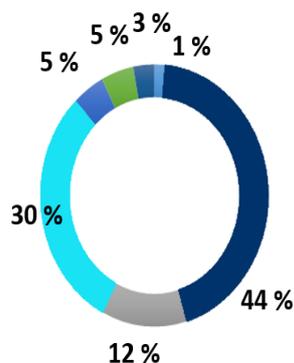
La caractérisation sociodémographique de notre échantillon a été fondée sur des variables d'âge, de niveau de scolarité, du statut matrimoniale et du nombre d'enfants à charge. Il faut souligner à ce titre que 80% de l'échantillon ont entre 35 et 55 ans, alors que la population moins âgée, c'est-à-dire, ceux qui ont moins de 30 ans, ne représente que 9 % de l'échantillon.

80% de l'échantillon des pêcheurs enquêtés ont entre 35 et 55 ans

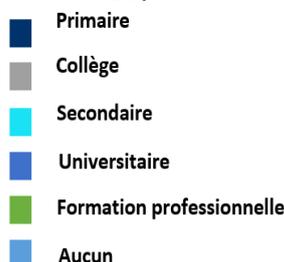
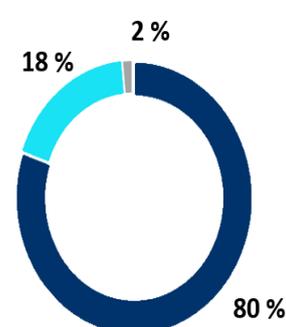
En ce qui concerne le niveau de scolarité, 30 % des personnes enquêtées expriment avoir conclu leurs études secondaires et que 44 % d'entre eux affirment avoir un niveau primaire.

Il est nécessaire d'indiquer à ce niveau que seulement 1% des pêcheurs questionnés sont analphabètes et qu'au-delà de l'évidence d'un faible niveau scolaire global pour la population enquêtée (74 % ayant achevé les niveaux primaires et secondaires), 5% des personnes rencontrées ont validé des niveaux supérieurs de l'enseignement.

NIVEAU D'INSTRUCTION



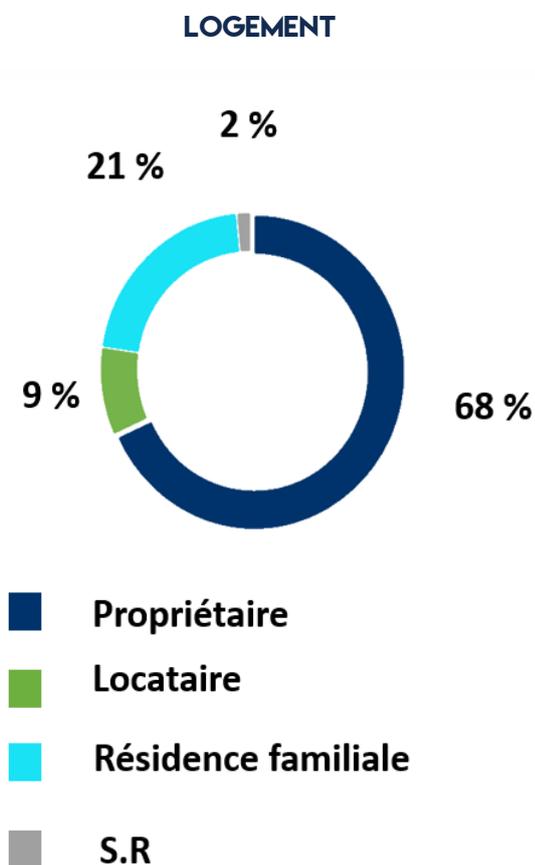
STATUT MATRIMONIALE



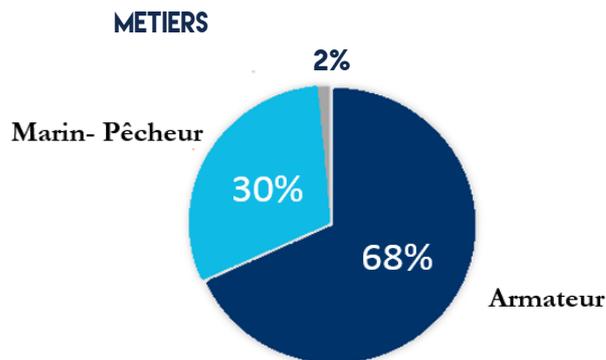
Le choix de la variable « type de logement » vient de la volonté d'intégrer aux objectifs qualitatifs de l'enquête un aspect multidimensionnel pour tenir en compte l'imputation des charges de loyer des pêcheurs dans les niveaux de revenu exprimés.

Aussi cette variable permettra d'estimer dans une certaine mesure le « risque de pauvreté » pour ceux dont le niveau de revenu est faible et ne bénéficiant pas d'une propriété.

Les résultats de l'enquête montrent qu'une majorité de 68% des sondés sont propriétaires de leurs demeures et que 21% d'entre eux vivent dans une résidence familiale, seulement 9% des pêcheurs enquêtés sont des locataires.



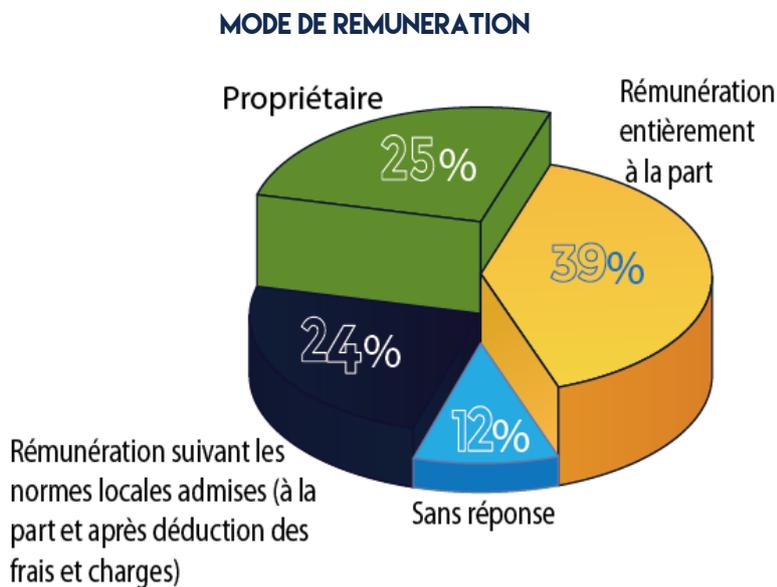
D'autre part, les résultats de l'enquête ont montré que les pêcheurs ont déclaré exercer principalement leur activité sous deux formes d'emploi ; la première en tant qu'armateur (propriétaire du navire) et la deuxième, en tant que marin, la proportion est respectivement en faveur des armateurs puisque 68 % des pêcheurs enquêtés sont propriétaires de leurs navires.



Une question supplémentaire a été adressée aux marins pêcheurs pour connaître le type des relations « professionnelles » régissant les rapports et les relations de travail avec l'armateur.

Il ressort en première analyse de ces résultats que la majorité des répondants attestent qu'il s'agissait d'un simple accord verbal.

Ce constat confirme le caractère non-conventionnel des relations de travail régissant généralement les travailleurs du secteur de la pêche et de manière beaucoup plus prépondérante les pêcheurs artisanaux qui s'identifient souvent comme étant des associés et non pas comme des employés.



Le mode de rémunération adopté par la plupart de nos répondants était sans surprise la rémunération à la part (63 %), leur argument a été la nature même de l'activité qui est soumise au double aléas des captures et des cours à la vente, double aléas auquel les marins à la pêche artisanale sont d'autant plus sensibles que leur rémunération est fondée sur la valeur commerciale de leur pêche et non sur le temps de travail.

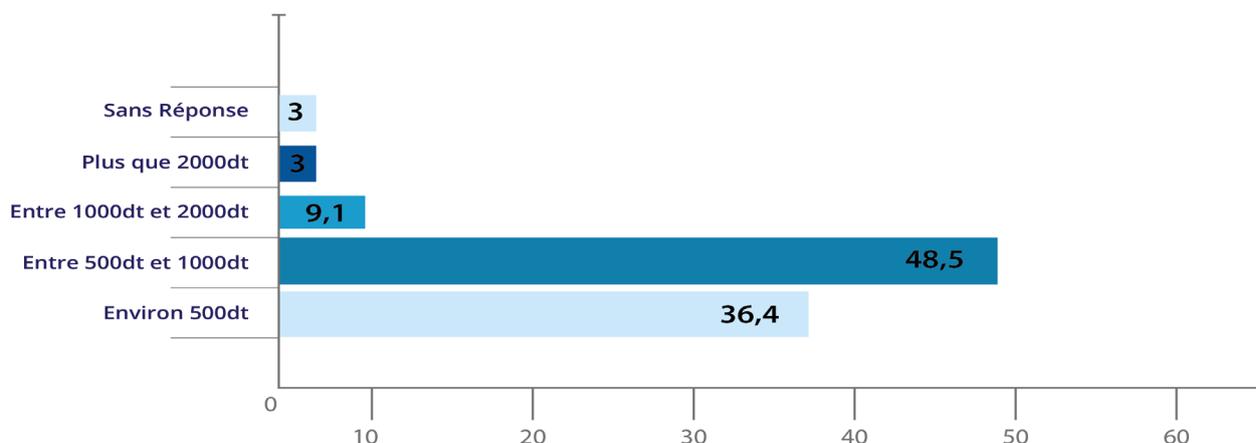


REVENU ET NIVEAU DE VIE

Nous avons également essayé de connaître les revenus perçus de notre échantillon en adressant aux pêcheurs deux types de questions. Le premier type de questions, avait pour objectif de situer les niveaux des revenus par rapport à des tranches choisies. (Environ 500 D/Entre 500 et 1000D/Entre 1001 et 2000D/ Plus que 2000D).

Le deuxième type, avait pour objectifs l'appréciation de la continuité et la discontinuité des revenus sur la période d'une année et et par conséquent le recours par le pêcheur à des sources alternatives de revenu. Presque la moitié des pêcheurs enquêtés estiment que leurs revenus mensuels pourraient se situer dans la tranche (500-1000D), la plupart d'entre eux ont clairement indiqué un revenu entre 750 et 800D.

Graphique N°3 : Répartition des revenus en %



PERCEPTIONS ET ATTENTES

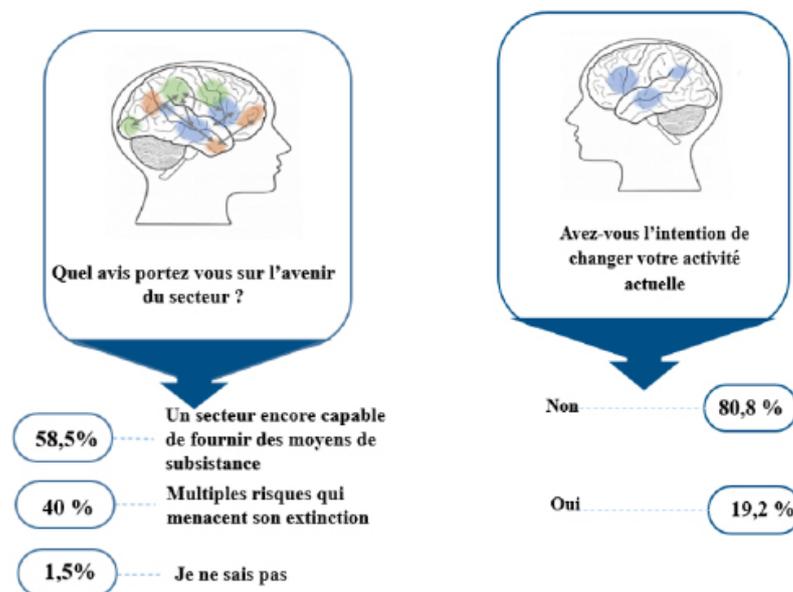
Que le questionnaire traite des questions de perception et d'attitude des petits pêcheurs paraissait, dans le cadre de notre étude, du plus haut intérêt.

En effet, il s'avérait intéressant de recueillir les avis des pêcheurs sur des questions liées aux problématiques de la pêche artisanale et de la couverture sociale des pêcheurs.

Nous avons ainsi adapté plusieurs questions pour recenser les avis des enquêtés sur la situation globale du secteur et particulièrement, sur le type de difficultés rencontrées

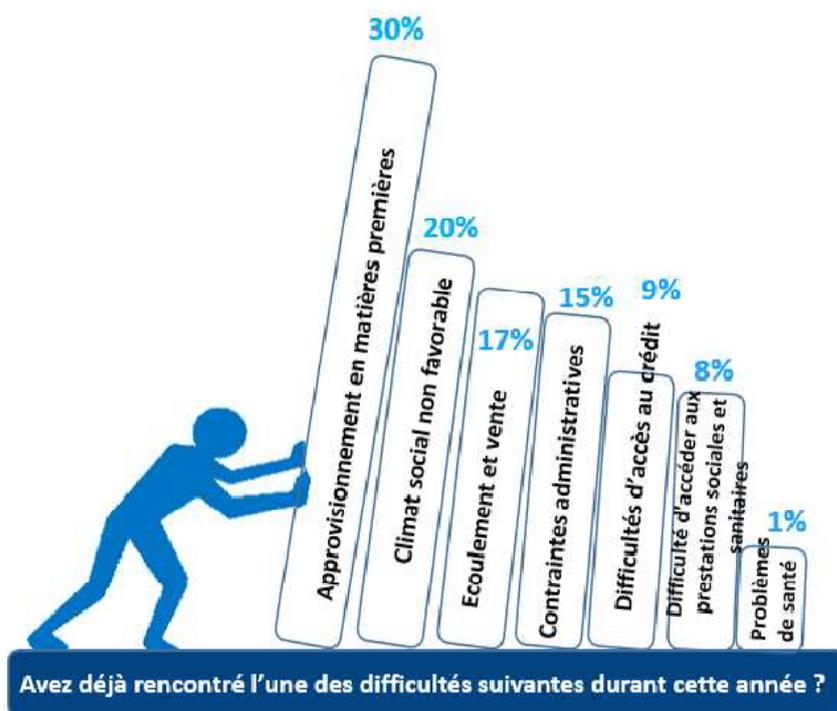
Quant aux prédispositions et craintes d'être obligé de changer d'activité en cas de situation de crise, les résultats montrent nettement le lien fort unissant

les pêcheurs à leur gagne-pain puisque 80% des pêcheurs enquêtés attestent n'avoir aucune intention de changer d'activités, et cela même en présence de multiples risques menaçant même la pérennité du secteur.



Pour interroger les pêcheurs sur les types de difficultés rencontrés et les solutions de contournement envisagées, nous avons adapté une question à choix multiples en incitant les enquêteurs à laisser aux enquêtés le libre choix d'exprimer leurs avis de manière délibérée et sans citer les types d'obstacles ou de difficultés rencontrés.

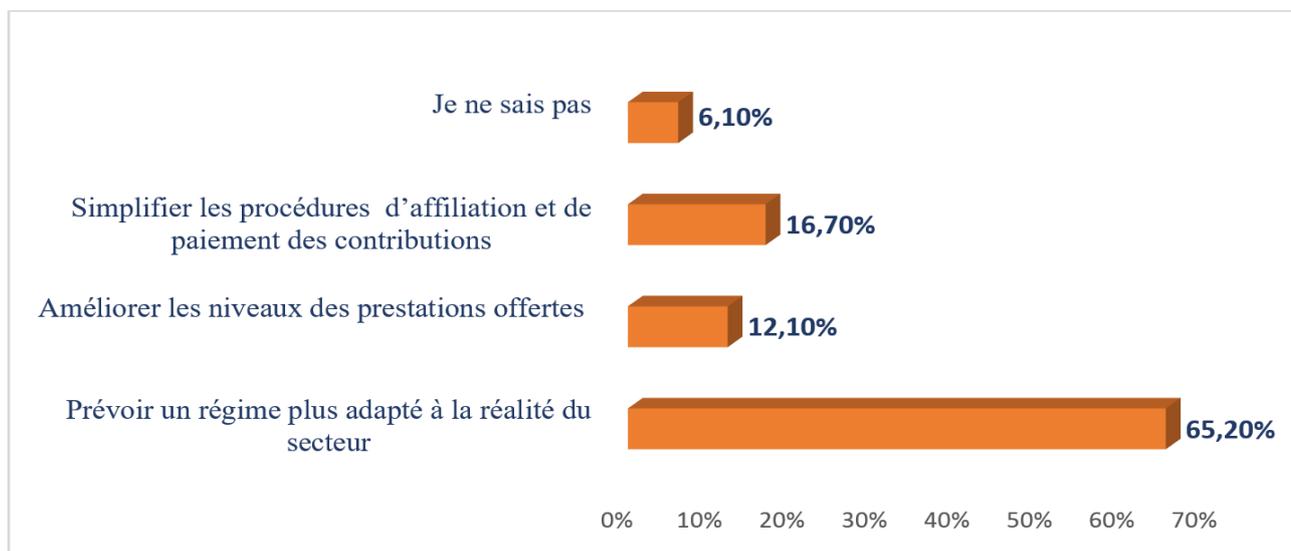
Les difficultés liés à l'approvisionnement en matières premières ainsi que l'écoulement de la vente accaparent presque la moitié des pêcheurs artisans selon les avis, paradoxalement, seuls 8% des enquêtés ont exprimé avoir des difficultés d'accès aux prestations sociales.



PROTECTION ET COUVERTURE SOCIALE

Les réponses à la question « Est-ce que vous bénéficiez d'une couverture sociale ? » étaient généralement affirmatives, presque les 2/3 des pêcheurs enquêtés attestent bénéficier d'une couverture sociale ; mais ils affichent une nette insatisfaction quant au niveau de couverture et déplorent une modicité des prestations sociales, qui demeurent en deçà de leurs espérances et attentes. Ils réclament en outre, une réadaptation voir même une refonte des régimes existants en faveur d'autres mécanismes plus adaptés à leurs exigences et à la spécificité de leur activité et leurs capacités contributives.

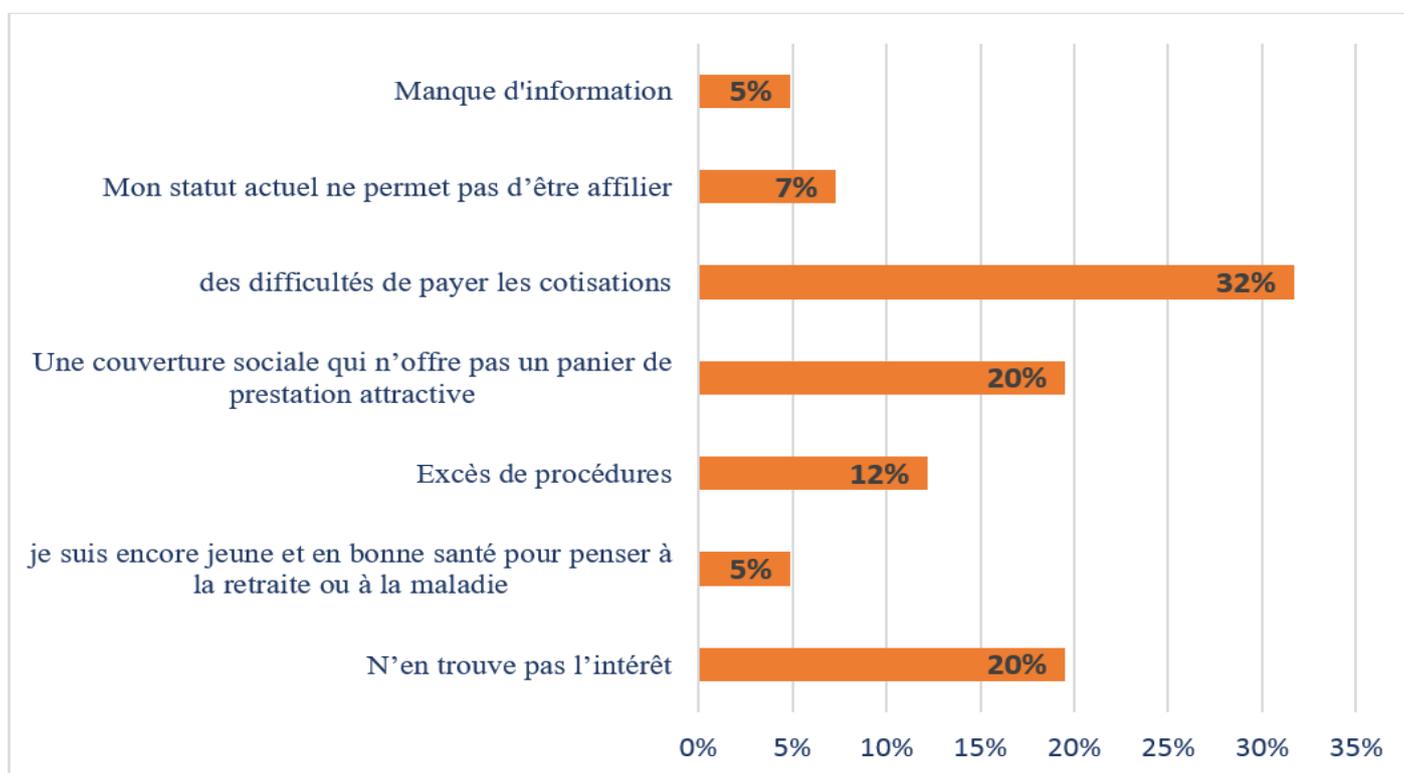
Graphique N°4: Attitudes et Attentes des pêcheurs face aux questions liées à la sécurité sociale



Pour mieux comprendre, les attitudes des pêcheurs face aux questions liées à la protection et à la sécurité sociale, il aurait fallu se renseigner sur les raisons pour lesquelles certains pêcheurs s'opposaient à l'idée même d'être affilié à la sécurité sociale.

Plusieurs raisons et motifs nourrissent cette attitude dont notamment, les difficultés et l'incapacité de payer les cotisations dues au titre de la sécurité sociale (32 %) ainsi que le peu d'intérêt exprimé par certains à s'être affilié (20 %), en troisième et en quatrième lieu, la complexité des procédures (12 %) et le manque d'information (5 % des répondants) consistent pour certains des freins réels à leur adhésion aux services de la protection sociale.

Graphique N°5 : Perception de la sécurité sociale auprès des pêcheurs artisans



4. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

L'une des questions les plus fondamentales qu'on s'est posée en abordant la question de la protection sociale des pêcheurs artisans était celle des raisons et des causes profondes et sous-jacentes qui empêchaient les petits pêcheurs de s'affilier à l'un des régimes de sécurité sociale.

On s'est pris à l'évidence que les vraies raisons sont multiples et se dissipent sur plusieurs dimensions et nécessitent de ce fait une approche globale qui intègre tous les facteurs économiques, humains et sociaux.

La réussite d'une telle approche exige la mise en considération des exigences et des préalables en relation, non seulement par rapport à l'état de vulnérabilité sociales et économiques des pêcheurs, mais également, avec les niveaux de structuration sectorielle et spatiale.

Quelques recommandations pourraient à ce titre être citées comme :

► Une harmonisation et une meilleure coordination entre les différentes structures étatiques concernées et impliquées dans la gestion et la régulation du secteur.

►► Une réadaptation et innovation dans trois champs et axes d'intervention :

- ① Le premier par rapport aux modalités d'affiliation ;
- ② Le second correspond aux facultés contributives des pêcheurs artisans
- ③ Le troisième fait appel à un effort supplémentaire de sensibilisation et de communication auprès de la population concernée.

►► Une cartographie détaillée de la population des pêcheurs, appuyée par une enquête statistique à visée généraliste et pluridisciplinaire destinée à la fois de fournir une photographie du secteur de la pêche artisanale et de compenser au mieux l'absence d'un recensement halieutique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Plusieurs évaluations quantitatives et qualitatives ont été menées depuis une dizaine d'années sur la question de la couverture sociale des pêcheurs en Tunisie, ces évaluations ont déposé plusieurs insuffisances en raison de la multiplication et l'enchevêtrement des régimes légaux mis à la disposition des différents travailleurs du secteur de la pêche et la distinction des prestations octroyées aux assurés selon leur appartenance au régime.

S'ajoutant à cela, une double inadéquation entre les capacités contributives de certains d'entre eux avec les taux de cotisation et celle des modalités de paiement.

Indépendamment de la pertinence de ces évaluations, la problématique fondamentale de la faible couverture sociale des travailleurs du secteur de la pêche, et plus particulièrement des pêcheurs artisans, demeure un défi crucial à relever qui nécessite une approche réformatrice holistique avec une vision centrée sur la stimulation de la structuration de l'activité et une réglementation adaptée aux réalités et aux spécificités du secteur.

Il faudra néanmoins, que différentes structures étatiques, société civile et partenaires sociaux doublent les efforts et coordonnent leurs actions.

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

Gouvernorat		Ministère de rattachement	Arrondissements/ Bureau régional
Médenine	Chiheb Essafi	MARHP	Arrondissement de pêche ZARZIS
	Raja ben Achehab	MARHP	Arrondissement de pêche ZARZIS
	Kaddri Salah	MARHP	APIP
	Mourad Najii	MARHP	Arrondissement de pêche Zarzis
	Hawech Elwrimi	ONG	UTAP ZARZIS
	Khaled Dagfass	MARHP	Arrondissement de pêche AJIM JERBA
	Noureddine Ebedelli	MARHP	Arrondissement de pêche BOUGRARA
	Housem Ben khilfa	MARHP	Arrondissement de pêche BOUGRARA
	Ibtisem Gobbaa	ONG	Groupement EL BARAKA (MEDENINE)
	Hakim Gribaa	ONG	Groupement de pêche à AJIM
	Mohammed Tlig	ONG	URAP BOUGRARA
	Rkram khalbous	ONG	URAP EL GRINE
	Ridha Haamdi	ONG	Groupement de pêche EL GRINE
Fzeddine Mlaouh	ONG	Groupement de pêche et palourdes BORJ ELII	
Sfax	Chaâbouni Mahmoud	MARHP	Arrondissement de pêche de SFAX
	Ben Ammar Thameur	MARHP	Arrondissement de pêche EL ATTAYA
	Zouaghi Adel	MARHP	Arrondissement de pêche EL ATTAYA
	Ben Othman Thameur	MARHP	Arrondissement de pêche - ELLOUZA
	Thabet Amira	MARHP	Arrondissement de pêche ELLOUZA
	Kcharem Mounir	ONG	UTAP- ELLOUZA- SAFX
	Massoudi khaoula	MARHP	Arrondissement de pêche de MAHRES
	Ammar Adel	MARHP	Arrondissement de pêche de MAHRES
	Bibi Fadoua	ONG	UTAP MAHRES
	Chkir Adel	ONG	UTAP MAHRES
	Ammar Moez	ONG	UTAP MAHRES
	Chtourou Mhiri Nadia	MAS	CNSS Bureau régionale SFAX 2
	Achraf Masmoudi	MAS	CNSS Bureau régionale SFAX 2
Hammdeni Yacine	MAS	CNSS Bureau régionale SFAX 2	
Mahdia	Hmidi Raouf	MARHP	Arrondissement de pêche de MAHDIA
	Kooli Wassim	MARHP	Arrondissement de pêche de MAHDIA
	Ben Khalfa Amine	MARHP	APIP Arrondissement de pêche de CHEBBA
	Abdel Waheb Sami	MARHP	Arrondissement de pêche de CHEBBA
	Ammar Ahmed	MAS	Direction régionale de MAHDIA
	Thabti Moez	MAS	Direction régionale de MAHDIA
	Slami Fayçal	MAS	CNSS Bureau régionale de MAHDIA
Bizerte	Karima Azaiz	MARHP	Arrondissement de pêche de BIZERTE ZARZOUNA
	Ali Trabelsi	ONG	UTAP BIZERTE
	IBTISEM Rbii	MARHP	APIP MENZEL ABDERRAHMANE
	Kaabi Houcine	MARHP	APIP MENZEL ABDERRAHMANE
	Hmisi Mohammed	MARHP	Arrondissement de pêche de MENZEL ABDERRAHMANE
	Ali Zouaoui	ONG	SINAGRI BIZERTE
Nabeul	Wissem Mokni	MARHP	Arrondissement de pêche de NABEUL
	Aymen Yacoubi	MARHP	Arrondissement de pêche de KLIBIA
	Amel Majdoub	MARHP	Arrondissement de pêche /division de pêche de SLIMANE
	Zied Oueli	ONG	URAP KLIBIA

